



“ Le monde à portée de main ”



# INCOTERMS 2020

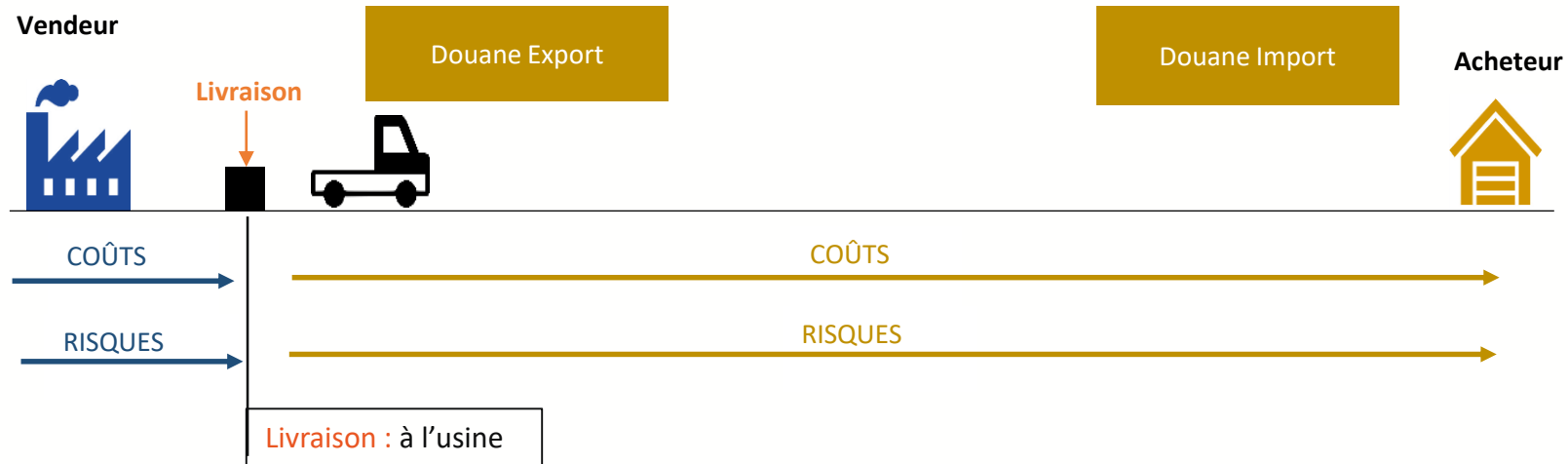
Présentation



[www.groupe-rdt.com](http://www.groupe-rdt.com)



# EX WORK (EXW) : à l'usine (lieu convenu)



## OBLIGATIONS

### VENDEUR :

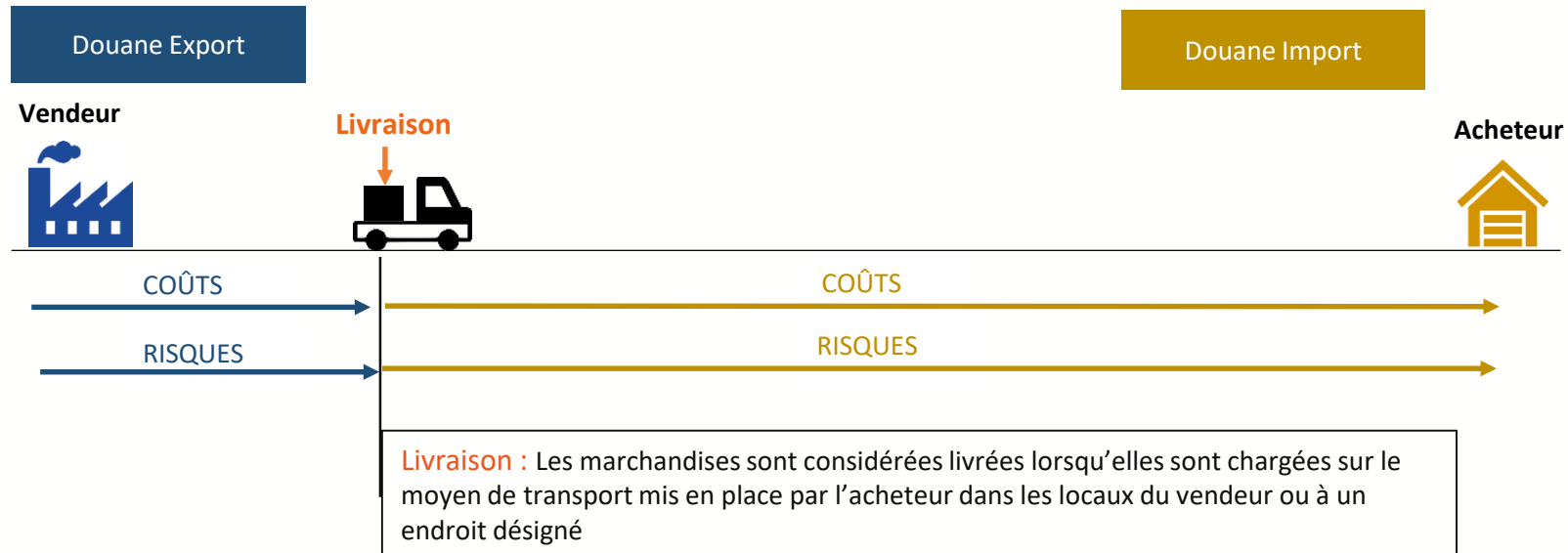
- mettre la marchandise à la disposition de l'acheteur dans ses locaux ou en un lieu convenu, non chargée, formalités douanières non effectuées à l'export, le cas échéant
- fournir, le cas échéant, toute information pour l'exportation en toute sécurité

### ACHETEUR :

- prendre la livraison chez le vendeur ou au lieu convenu,
- charger sur son moyen de transport
- effectuer les formalités douanières pour l'exportation (s'il y a lieu) y compris les formalités liées à la sûreté ainsi que les formalités à l'importation



# FREE CARRIER (FCA) : Seller's premises



## OBLIGATIONS

### VENDEUR :

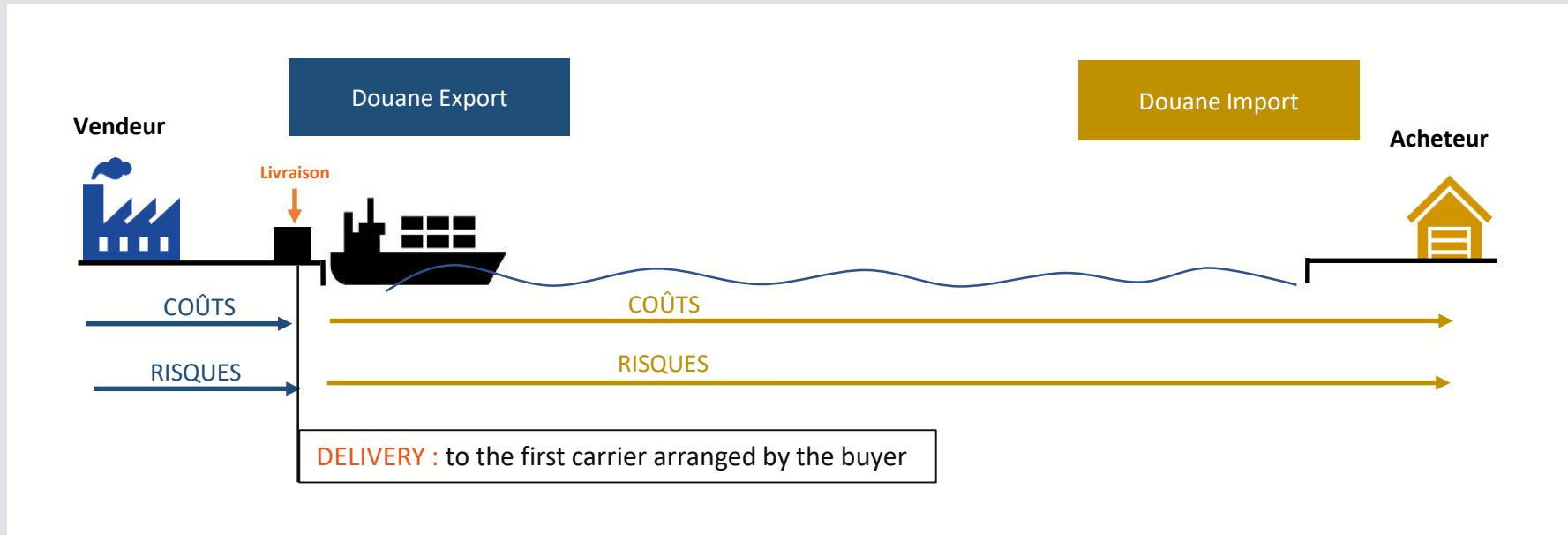
- mettre la marchandise à la disposition de l'acheteur au lieu de livraison convenu, chargé sur le moyen de transport fourni par l'acheteur
- effectuer la douane export, le cas échéant, ainsi que celles relatives à la sûreté à l'export

### ACHETEUR :

- prendre livraison de la marchandise (à la remise au transporteur)
- désigner le transporteur,
- conclure le contrat de transport
- payer le fret.



# FREE ALONGSIDE SHIP (FAS): Named port of shipment



## OBLIGATIONS

### VENDEUR :

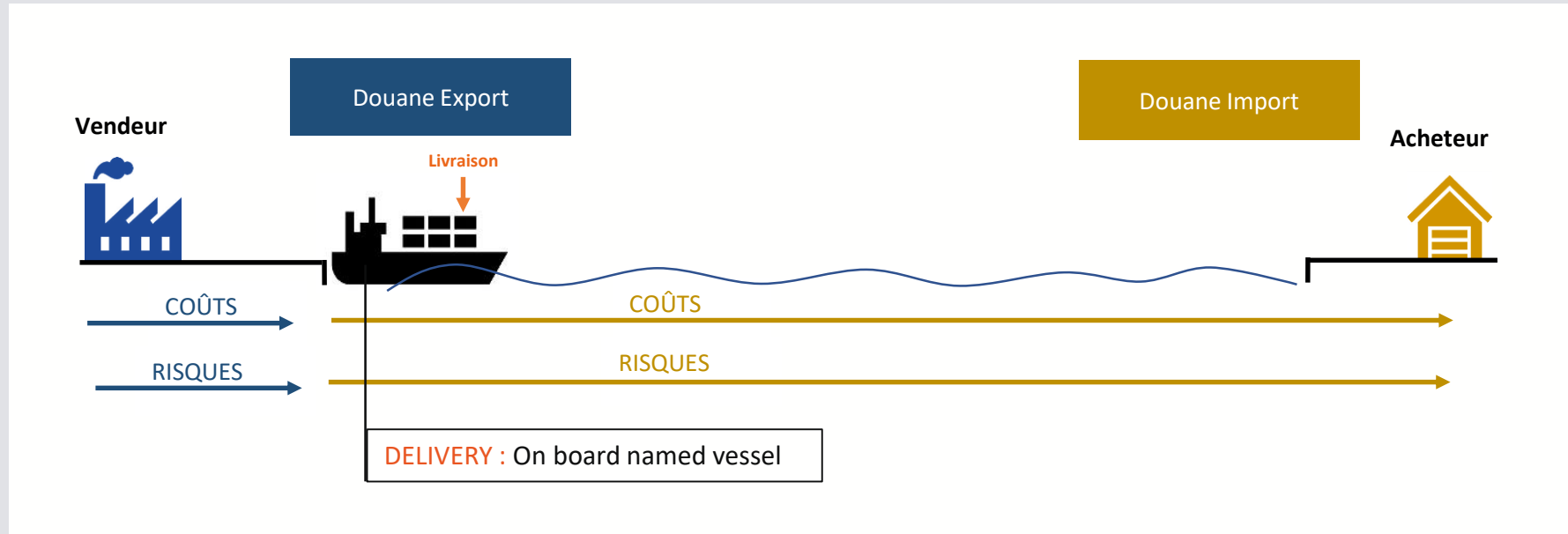
- mettre la marchandise à la disposition au port d'embarquement désigné le long du navire choisi par l'acheteur,
- supporter les frais de transport jusqu'au port d'expédition convenu
- Effectuer la douane export le cas échéant, ainsi que celles relatives à la sureté à l'export.

### ACHETEUR :

- prendre livraison de la marchandise
- **Désigner le transporteur**
- Conclure le contrat de transport
- **Payer le fret**
- Effectuer le cas échéant, les formalités douanières à l'importation



# FREE ON BOARD (FOB) : Named port of shipment



## OBLIGATIONS

### VENDEUR :

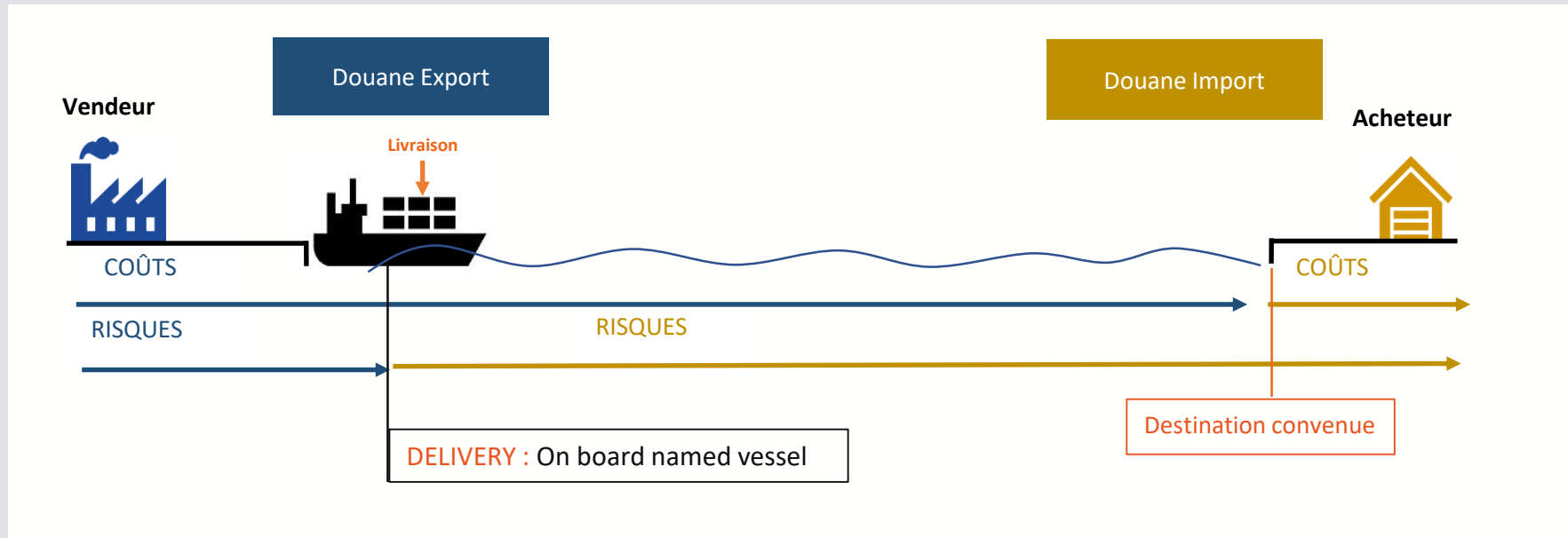
- mettre la marchandise à bord du navire désigné par l'acheteur au port d'expédition convenu
- supporter les frais de transport jusqu'au port d'expédition convenu ainsi que les frais d'embarquement
- Effectuer la douane export le cas échéant, ainsi que celles relatives à la sureté à l'export.

### ACHETEUR :

- prendre livraison de la marchandise
- **Désigner le transporteur**
- Conclure le contrat de transport
- **Payer le fret**
- Effectuer le cas échéant, les formalités douanières à l'importation



# **COST AND FREIGHT (CFR) :** **Coût et Fret (port de destination convenu)**



## OBLIGATIONS

### **VENDEUR :**

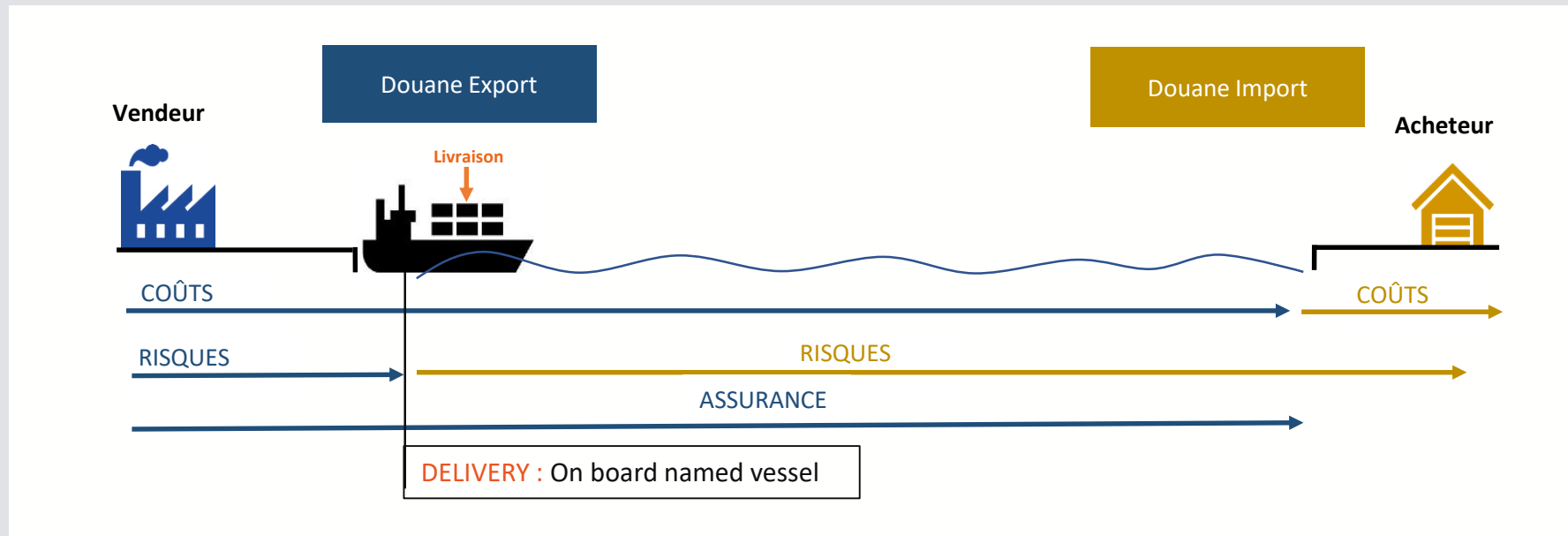
- mettre la marchandise à bord du navire au port d'embarquement convenu ;
- supporter les frais de transport y compris le fret maritime jusqu'au port de destination convenu ;
- Effectuer la douane export le cas échéant, ainsi que celles relatives à la sureté à l'export.

### **ACHETEUR :**

- prendre livraison de la marchandise ;
- **La réceptionner du transporteur au port de destination convenu ;**
- Effectuer le cas échéant, les formalités douanières à l'importation



# **COST, INSURANCE AND FREIGHT (CIF) :** **Coût, Assurance et Fret (port de destination convenu)**



## OBLIGATIONS

### **VENDEUR :**

- mettre la marchandise à bord du navire au port d'embarquement convenu ;
- supporter les frais de transport jusqu'au port de destination convenu ;
- **Fournir à ses frais une assurance maritime afin de couvrir les risques de perte, ou de dommage que la marchandise pourrait subir au cours du transport**
- Effectuer la douane export le cas échéant, ainsi que celles relatives à la sureté.

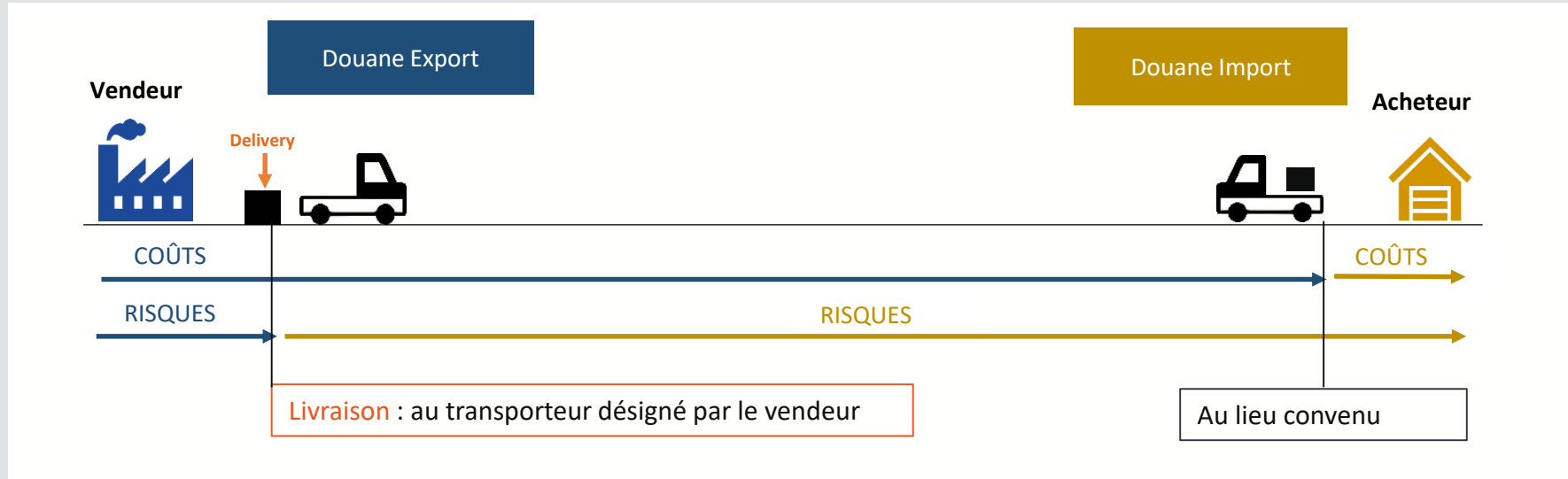
### **ACHETEUR :**

- prendre livraison de la marchandise ;
- La réceptionner du transporteur au port de destination convenu ;
- Effectuer le cas échéant, les formalités douanières à l'importation



# CARRIAGE PAID TO (CPT)

## Port payé jusqu'à (lieu de destination convenu)



### OBLIGATIONS

#### VENDEUR :

- mettre la marchandise à la disposition du transporteur qu'il a choisi ;
- Payer le transport jusqu'au lieu de destination convenu ;
- Dédouaner la marchandise à l'export ainsi que celles relatives à la sûreté à l'export.

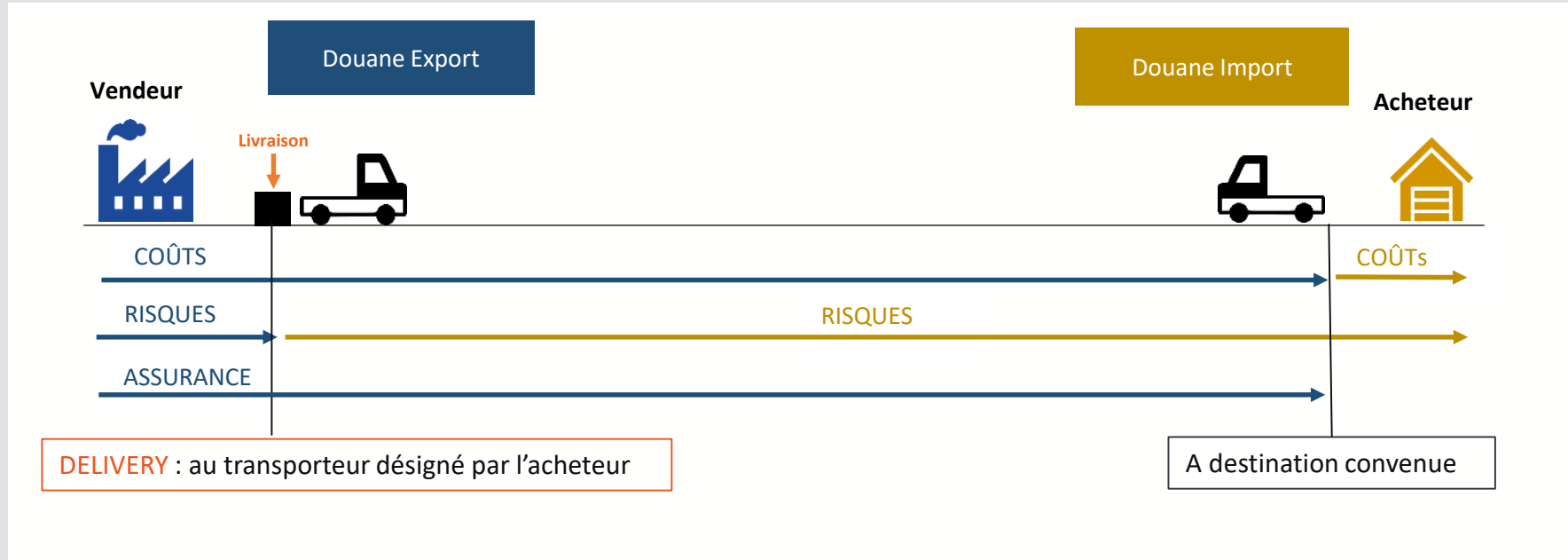
#### ACHETEUR :

- Accepter la livraison lorsque celle-ci a lieu ;
- Réceptionner la marchandise auprès du transporteur au lieu convenu ;
- Effectuer, le cas échéant, les formalités douanières à l'importation





# CARRIAGE AND INSURANCE PAID TO (CIP) : Port payé, assurance comprise jusqu'à (lieu de destination convenu)



## OBLIGATIONS

### VENDEUR :

- mettre la marchandise à la disposition du transporteur qu'il a choisi ;
- Payer le transport jusqu'au lieu de destination convenu ;
- Dédouaner la marchandise à l'export ainsi que celles relatives à la sûreté à l'export.
- Fournir une assurance afin de couvrir les risques de perte ou de dommage que la marchandise pourrait subir au cours du transport
- Supporter le coût de cette assurance

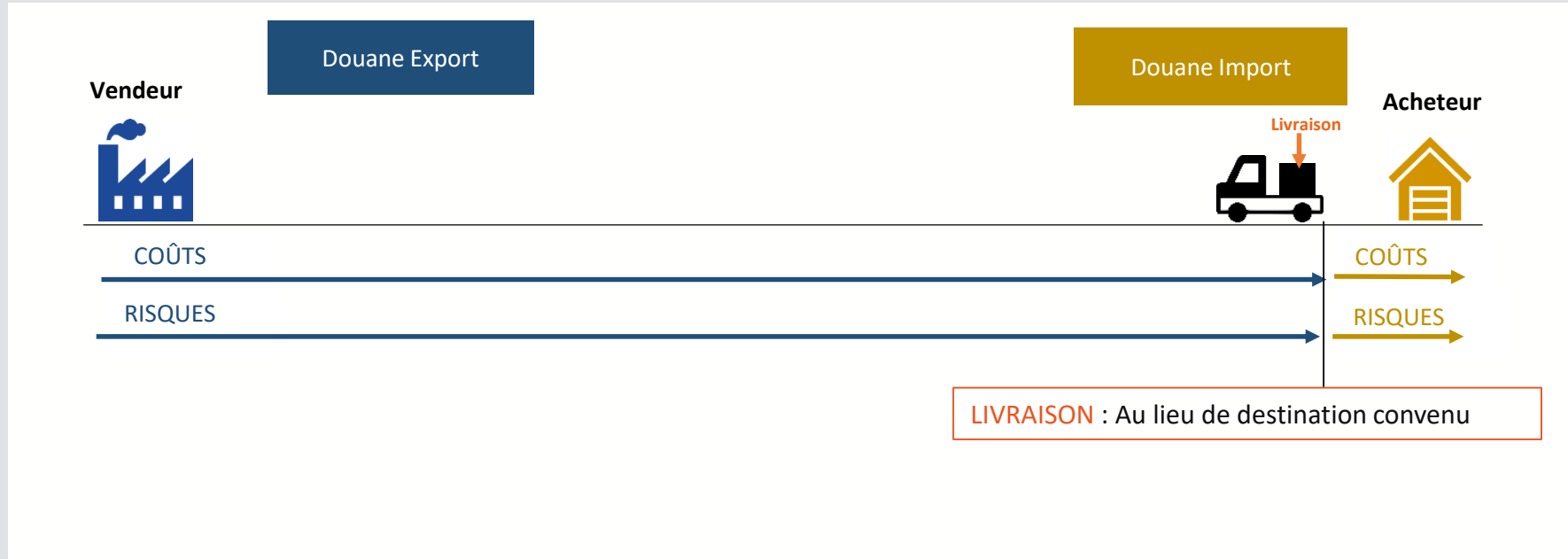
### ACHETEUR :

- Accepter la livraison lorsque celle-ci a lieu ;
- Réceptionner la marchandise auprès du transporteur au lieu convenu ;
- Effectuer, le cas échéant, les formalités douanières à l'importation



# DELIVERED AT PLACE (DAP) :

## Rendu au lieu de destination convenu



### OBLIGATIONS

#### VENDEUR :

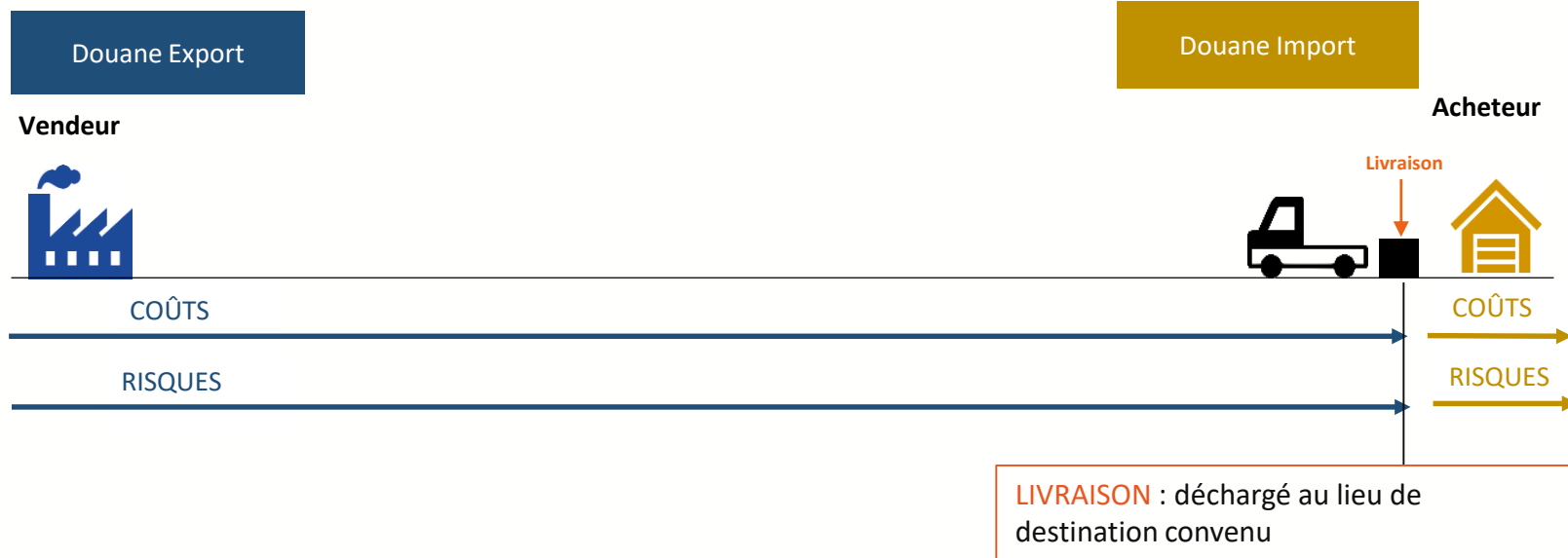
- Décharger la marchandise du moyen de transport arrivant au terminal convenu et ensuite la livrer en la mettant à disposition de l'acheteur ;
- Supporter les frais de transport et de manutention jusqu'au lieu de destination convenu ;
- Dédouaner la marchandise à l'export (s'il y a lieu) ainsi que celles relatives à la sûreté

#### ACHETEUR :

- Prendre la livraison lorsque celle-ci a lieu ;
- Effectuer, le cas échéant, les formalités douanières à l'importation



# DELIVERED AT PLACE UNLOADED (DPU) : Rendu au lieu de destination déchargé



## OBLIGATIONS

### VENDEUR :

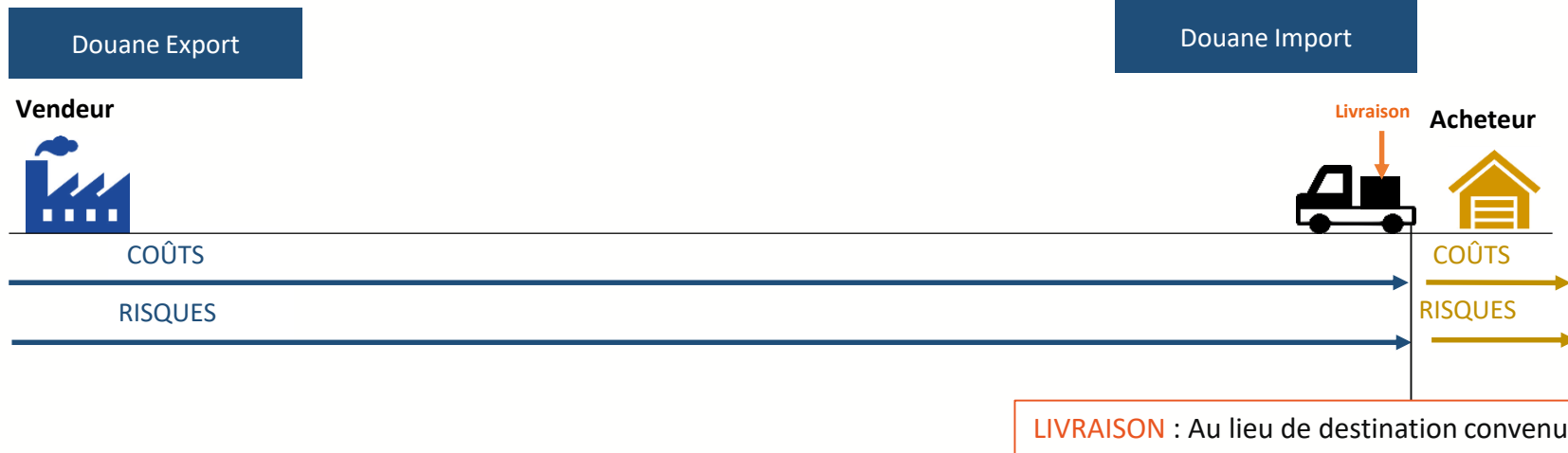
- Livrer et Décharger la marchandise du moyen de transport au lieu convenu ;
- Supporter les frais de transport et de manutention jusqu'au lieu de destination convenu ;
- Dédouaner la marchandise à l'export (s'il y a lieu) ainsi que celles relatives à la sûreté

### ACHETEUR :

- Prendre la livraison lorsque celle-ci a lieu ;
- Effectuer, le cas échéant, les formalités douanières à l'importation



# DELIVERED DUTY PAID (DDP) : Rendu droits acquittés (lieu de destination convenu)



## OBLIGATIONS

### VENDEUR :

- Mettre la marchandise à la disposition de l'acheteur au lieu de destination convenu sur le moyen de transport d'approche prêt pour le déchargement ;
- Supporter les frais de transport jusqu'au lieu de destination convenu ;
- Dédouaner la marchandise à l'export (s'il y a lieu) ainsi que celles relatives à la sûreté
- Réaliser les formalités douanières à l'importation

### ACHETEUR : le strict minimum

- Prendre la livraison lorsque celle-ci a lieu ;



### Siège social

Z.I. de la Delorme - 10, avenue de la Bauxite - BP 40063 - 13315 MARSEILLE CEDEX 15  
marseille@groupe-rdt.com - Tél. : +33 491 030 647



[www.groupe-rdt.com](http://www.groupe-rdt.com)